



MAIRIE
DE
VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 1 9
En exercice..... : 1 9
PRÉSENTS..... : 1 0
Qui ont pris part à la DCM. : 1 2
Date de la CONVOCATION :
11 septembre 2025.

dcm 12 / 250919

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance d'urgence)

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250919-DCM_12_250919-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 septembre, à 18 Heures, la Commune, régulièrement convoquée, s'est réunie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : « Sécurisation RD4 – aménagement du carrefour La Croix » : demande d'aide financière auprès du Département au titre des Amendes de police et du FODAC 2025.

Mme le Maire expose :

La circulation piétonne et routière au niveau du carrefour La Croix n'est pas sécurisée aujourd'hui. La commune a déjà réalisé en 2021 des aménagements pour améliorer la sûreté des usagers : pose radar pédagogique, signalisation horizontale et verticale. Cependant, ces aménagements ne permettent pas de réduire drastiquement les risques d'accidents.

En partenariat avec la Maison Technique de Sisteron, une réflexion sur une réfection globale de ce carrefour a été menée. Les aménagements suivants ont été arrêtés : écluse sur la RD4 pour ralentir la vitesse des véhicules et sécuriser la traversée piétonne, modification de l'entrée et de la sortie de la voie communale « Rue de la Baume » par l'aménagement d'une chicane, création des places de stationnement désimperméabilisés et création de passages piétons sur la RD4.

Ces travaux d'aménagement s'élèvent à 44 491,09 HT et nécessitent également pour leur bonne exécution la réalisation de plans topographiques pour un montant de 2 690 HT.

Cette opération pourrait être financée par le Département des Alpes de Haute Provence aux titres des Amendes de police 2025 et du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2025 (FODAC).

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

	Coût HT €
Travaux d'aménagement du carrefour : écluse, chicane, places de stationnement désimperméabilisés, trottoir, signalisation horizontale ...	44 491,09 €
Plans topographiques	2 690,00 €
Budget de l'opération	47 181,09 €
Département du 04 - Amendes de police 2025	20 759,68 €
Département du 04 – FODAC 2025	11 795,27 €
Autofinancement	14 626,14 €

Il est proposé d'approuver l'opération, de valider le plan de financement et d'autoriser à solliciter les aides financières auprès du Département des AHP.

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR)** :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son Représentant) à solliciter les aides financières auprès du Département des Alpes de Haute Provence et à déposer les dossiers de subventions ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son Représentant) à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.

Publié le : 03/10/2025